

26/11/2010 - Des fiches pour mieux évaluer les risques professionnels des métiers du spectacle

Le CMB et la Commission « Structuration » du CNPS (Conseil National des Professions du Spectacle) ont travaillé ensemble à l'élaboration de fiches traitant des risques professionnels auxquels sont exposés les techniciens intermittents du spectacle.

Ces fiches, issues d'une démarche concertée, ont pour objectif d'aider les employeurs du spectacle à mieux identifier, comprendre et évaluer les risques professionnels rencontrés par leurs salariés intermittents.

Elles répertorient ainsi des exemples concrets de situations dangereuses et les mesures de prévention adaptées qui peuvent être mises en place.

Ces fiches couvrent 15 risques principaux (risque sonore, risque de chute de hauteur, risque de chute de plain-pied, risque lié aux effondrements et chutes d'objets, risque électrique, etc.) et 6 risques complémentaires (risques liés à l'organisation du travail, au stress, au travail à l'étranger, etc.).

Les travaux du groupe se poursuivent avec l'élaboration de fiches "risque" concernant les métiers artistiques du spectacle.

- [Les fiches risques des métiers techniques du spectacle](#)

Les 21 fiches "risque" sont téléchargeables individuellement dans la rubrique [Espace Pratique / Prévention Pratique](#) (à la lettre E comme Evaluation des risques professionnels)

QU'EST-CE QUE LE CNPS ?

Le CNPS dépend du ministère de la culture et de la communication. Il examine les mesures destinées à **améliorer l'emploi et les politiques de formation** dans le secteur du spectacle vivant et enregistré.

La commission nationale de la sécurité examine les questions relatives à la santé et la sécurité propres au spectacle vivant et enregistré et **émet des préconisations**.

Pour remplir ces missions, la commission fonctionne avec plusieurs groupes de travail, dont le groupe de travail « **Structuration** ».